La norme ciments "bas-carbone", la NF EN 197-5, disponible le 01/10/21 !

Septembre 2021

La norme européenne NF EN 197-5 a pour but de spécifier les exigences relatives à deux nouveaux types de ciments, non couverts par la norme NF EN 197-1 (2011), et destinés à la mise en oeuvre de béton, mortier et coulis :

- Ciment Portland composé CEM II/C-M
- Ciment composé CEM VI

Sans rentrer dans le détail, c'est en augmentant la part des matériaux cimentaires dans leurs compositions, et en diversifiant leurs sources, que ces ciments présentent une empreinte carbone réduite de 35 %, comparé à la moyenne des ciments actuellement dans le commerce.

Ces ciments « bas carbone » vont pouvoir être commercialisés, permettant aux acteurs de la construction de baisser leur empreinte CO2, tout en continuant à respecter les exigences de durabilité et de performance de la norme EN 206/CN.

La parution de la norme européenne ciment NF EN 197-5 (mai 2021) dans la collection AFNOR est prévue le 1er octobre 2021.

Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 29/11/2026 © infociments.fr